

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 110

DE LYON

Mardi 19 Avril 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

FAITS DU JOUR

Le colonel Marchand a reconnu être l'auteur de deux lettres publiées par les journaux. On confirme que le colonel a été frappé de trente jours d'arrêts.

On accepte avec scepticisme la nouvelle de la création d'un nouveau groupe politique par M. Deschanel. Les journaux antiministériels eux-mêmes se gaussent de ce projet.

M. Loubet partira de Paris samedi à neuf heures et demie. Les derniers préparatifs sont poussés activement à Rome.

Les dépêches d'Extrême-Orient n'apprennent rien d'intéressant sur la guerre. On discute enfin de savoir si le « Petropawlosk » a été détruit par une mine russe ou par une mine japonaise.

L'accord franco-anglais contient plusieurs incohérences, notamment en ce qui concerne le Maroc et Terre-Neuve.

OPINIONS

LES RADICAUX

De tous les politiciens, le radical est le plus facile à définir, et qui en a vu un les connaît tous.

Si vous en rencontrez au Parlement ou au dehors, à la ville ou à la campagne, en chemin de fer ou en diligence, un homme affirmant, proclamant ou niant quelque chose, sans autre preuve que sa haute autorité ; si vous l'entendez excommunier et bannir de la République tout ce qui n'est pas à son image, assez laide parfois, n'en doutez pas, vous êtes en présence du radical.

Tel est, en effet, ce type de fatuité et d'inconscience qui, en France, depuis trente ans, poursuit toutes les réformes sans jamais en réaliser une et dénonce tous les abus quand il n'en profite pas.

Par tempérament le radical n'est pas content quand il obtient un avantage et pour être complètement satisfait, il veut qu'en même temps les autres n'obtiennent rien.

Cet état d'âme singulier a sa cause dans la double origine du radical. Le radical est en effet à la fois bourgeois et jacobin, c'est-à-dire autoritaire et jaloux.

Le moi dans ce qu'il a de plus hâssable est le petit centre, autour duquel pour chacun d'eux le pays entier doit graviter. Ils mesurent tout à leur petite taille et rapportent à leur personne ou plutôt à leur intérêt tout ce qui se passe autour d'eux.

Là-bas au fond de la province le radical de village fait du soir au matin et à tout propos de la politique, sa politique bien entendue.

Et cette politique, il l'introduit même dans la vie privée. Les malades qu'il visite, s'il est médecin, les clients dont il passe les actes s'il est notaire ; tous ceux qui achètent ses remèdes, s'il est pharmacien, jouissent exclusivement d'une réputation républicaine.

Quant aux autres, c'est-à-dire les concurrents et leur clientèle, ils sont à ses yeux les ennemis du régime parce qu'ils sont les siens car les deux choses se confondent pour lui. Englobés en conséquence dans la même réprobation

ils constituent la réaction que lui, radical, a le devoir sacré de combattre.

Pour cette réaction sont faits uniquement lois, règlements et décrets, peines et flétrissures. Personnellement il s'en croit exempt. Les radicaux ne sont-ils pas en effet par essence les seuls, les vrais républicains et par conséquent les maîtres ; et depuis que le maître subira-t-il la loi que chez lui il fait exclusivement pour d'autres.

Et si l'agitation radicale depuis M. Clémenceau jusqu'à M. Sarrien, n'a jamais rien produit et ne produira rien, c'est contradiction bizarre, parce que si d'ordinaire un parti ne fait rien sans programme c'est ici au contraire le programme qui anihile le parti. Je m'explique :

Si vous demandez à un radical ce qu'est un vrai républicain, il vous débitera aussitôt une série de phrases grandiloquentes rappelant le Joseph Prudhomme ou l'Homais de sous-préfecture se croyant déjà en face de sa loge ou de son comité.

Si alors vous l'engagez à préciser en lui demandant pourquoi M. X... après avoir énergiquement réclamé du haut de la tribune l'impôt sur le revenu, s'est vu prendre à parti par tous les journaux radicaux dont c'était naguère tout le programme, mais M. X... n'est pas républicain, vous sera-t-il répondu, c'est un clérical.

Car c'est là le critérium, l'article essentiel du programme, et sérieux-vous plus socialiste que Guesde, plus révolutionnaire en fait d'impôts que le Doumer d'autrefois, plus radical enfin que les radicaux, vous ne serez pas républicain si vous ne mangez du curé.

Car le Credo, le dogme inflexible, le seul article essentiel du programme, qui tient lieu de tous les autres, et sans lequel les autres ne sont rien, c'est : guerre au cléricalisme.

Le radical est là dans sa tradition ; comme bourgeois, il tient en effet du légiste, comme jacobin, il est essentiellement niveleur, et il ne peut, à ce double titre, voir quelque chose d'indépendant se dresser en face de lui.

C'est pourquoi, comme Sisyphe roulaient éternellement son rocher, il roule lui aussi sa chimère sur les montagnes parlementaires sans jamais réussir à la voir s'y dresser en une majestueuse réalité.

Et sa naïveté est telle que pour tuer d'abord l'idée religieuse, le radical ajourne le reste de son programme d'autrefois, docile aux dirigeants secrets qui l'égarent à la suite de ce fantôme, à la grande joie des réalités financières qui, pendant ce temps, continuent impunément leur fructueux métier.

Le principe poursuivi à tous les résultats possibles, tout en restant impossible lui-même et le dogme ici a écarté l'action.

Ce n'est pas que le radical ne soit intelligent, travailleur et plein de ces bonnes intentions dont l'Enfer dit-on est pavé ; mais cette intelligence, ce travail, cette bonne volonté, il ne lui est pas loisible d'un user à son gré. Il est enrégimenté, emprisonné, emmuré dans le groupe ; et si par hasard un moment d'humeur ou une circonstance spéciale fait sortir le radical de son clan la voix des chefs l'y rappelle aussitôt.

Car le radical ne s'appartient pas, n'appartient pas à ses électeurs, il appartient à son groupe derrière lequel est la loge qui lui dit marche, et comme

le radical est avant tout franc-maçon, il marche en esclave.

Et dire qu'une majorité de ces esclaves représente ceux-là même qui ont fait le suffrage universel pour se gouverner eux-mêmes et n'avoient plus de maîtres.

J. MASSABEAU.
Député de l'Aveyron.

Notes Politiques

VIVE LA LIBERTÉ !

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer chez les blocards, de leur inconscience ou de leur effronterie. Voilà des gaillards sinistres qui ne rêvent qu'étranglement de la liberté de ceux qui ne pensent pas comme eux et qui ne manquent aucune occasion de se poser en champions de la liberté ! A les entendre, la liberté n'a pas de plus fidèles défenseurs, leur cœur ne bat que pour la liberté et ils se feraient tuer au pied de son autel !

Sallimbanques et arracheurs de dents ? Le jurassien Trouillot a le sens cynique très développé. Cet ex-passereau de la Vierge, aujourd'hui vautour glouton, se promenait dimanche à Castres. Ainsi qu'il en advient quand un ministre se déplace, on lui offrit un banquet aux frais des contribuables. M. Trouillot but, mangea et parla. La « chaire communicative » paraît avoir été excessive, si nous nous en rapportons au texte de son discours transmis par les agences. M. Trouillot en est arrivé à un point tel qu'il a dévoué toute pudeur morale. Ecoutez plutôt l'ex-petit passereau vanter l'œuvre de son ministère :

« A l'intérieur, une ère de liberté incomparable est ouverte, liberté de parler, liberté d'écrire, liberté de réunion, liberté d'association ».

Ca sent les vins capiteux du midi. Comment oser parler de « liberté incomparable » sous le proconsulat de M. Combes, sous cette espèce de bas-empire pourri et dégradé, où les libertés primordiales de conscience et d'enseignement sont traitées comme autrefois les Ostrogoths traitaient les esclaves et les captifs ?

Vous n'êtes point libres, si vous êtes fonctionnaires, de fréquenter les personnes de votre choix, d'aller à la messe, de faire élever vos enfants comme il vous plaît, sans être immédiatement dénoncés et révoqués.

Vous n'êtes point libres de vous habiller à votre guise, de vivre avec des personnes qui partagent vos goûts, sans vous exposer à être jetés à la porte par les brigades policières unies aux bataillons et aux escadrons.

Partout l'espionnage, partout la délation, partout la suspicion ; du haut en bas de l'échelle, c'est le régime des mouchards de la franc-maçonnerie et des muftes des comités radicaux et socialistes.

C'est la liberté de la souris sous la griffe du chat ; elle est libre, mais si elle bouge, pan !

Il faut avoir le « culot » de M. Trouillot pour faire l'apologie d'un tel régime. — Camille Drouot.

INFORMATIONS

Paris, 18 avril.

POUR CES MESSIEURS. — La Société d'encouragement et de colles Stocques-Chassons vient de décider d'accorder aux sénateurs et aux députés l'entrée gratuite sur leurs hippodromes sur la seule présentation de leur médaille d'identité.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a ouvert ce matin la première séance de sa deuxième session ordinaire en présence de M. Gérard. Dans sa séance de cet après-midi le conseil a jugé diverses affaires relatives à des ouvertures d'écoles.

BAGARRES POLITIQUES. — Les républicains d'Alger ont organisé une réunion qui se tenait hier, quand les bonapartistes firent irruption dans la salle. Une bagarre éclata ; de

nombreux coups furent échangés entre les manifestants des deux partis. Après avoir tout brisé dans la salle, ils sortirent dans la rue où les bagarres continuèrent.

Les gendarmes durent intervenir. De nombreuses arrestations ont été opérées.

QUE L'ON SE DÉFENDE. — M. Maurice de Montebello communique au Temps le texte d'une lettre qu'il adresse aux abonnés du téléphone pour leur demander de former une association dans le dessein de défendre leurs intérêts. Il prévient les adhérents à ce projet d'association qu'ils seront convoqués incessamment à une réunion générale des abonnés du téléphone.

LE FRÈRE D'UN BLOCARD. — Le Cri de Paris donne un tableau des états de service de M. le lieutenant de vaisseau Louis-Marie Jaurès, frère du leader socialiste :

« Après avoir langui longtemps dans les grades subalternes, le lieutenant de vaisseau Jaurès avança, depuis quelques années, par bonds, avec une rapidité incroyable. On le voit successivement :

3 janvier 1900. — Inscrit d'office au tableau ;

9 septembre 1900. — Nommé d'office capitaine de frégate ;

22 novembre 1900. — Nommé, au choix, commandant en second du cuirassé d'escadre Courbet ;

15 novembre 1902. — Mis en congé pour villégiature avec solde entière ;

15 novembre 1903. — Nommé officier de la Légion d'honneur ;

15 février 1904. — Nommé au commandement du croiseur Gaillard afin de conditionner pour le grade de capitaine de vaisseau. »

Et remarquez que cet avancement accéléré coïncide avec l'entrée de M. Jaurès — l'autre — dans les milieux où l'on gouverne.

LE COLONEL MARCHAND

Paris, 18 avril.

Le colonel Marchand a répondu affirmativement au ministre de la guerre qui lui demandait si deux lettres parues récemment sous sa signature étaient bien de lui. Le cabinet du ministre de la guerre refuse de dire si à la suite de cette réponse une punition disciplinaire fut infligée au colonel. Il n'est pas d'usage en effet dans l'armée de divulguer ces sortes de mesures.

Nous pouvons affirmer toutefois que le colonel Marchand a reçu ou va recevoir notification d'avoir à subir trente jours d'arrêts de rigueur.

UN PARTI NOUVEAU

M. Deschanel fondateur de parti. La résurrection de la concentration.

Paris, 18 avril.

La Presse publie l'information suivante : Nous croyons savoir que le discours prononcé hier soir par M. Paul Deschanel n'est que la première manifestation d'un parti en formation, et qui comprendra, dans son sein, les plus considérables des groupes républicains de la minorité du Parlement. Ce parti nouveau, qui aurait pour but une action sur tout le territoire, combattrait résolument les théories socialistes ; il n'admettrait parmi ses membres aucun ennemi du régime républicain.

Tous les anciens ministres du cabinet Waldeck-Rousseau feraient, paraît-il, partie du nouveau groupement politique qui manifesterait son action au Palais-Bourbon même, en s'efforçant de détacher du bloc ceux de ses éléments qui sont le plus en désaccord avec les éléments collectivistes.

Le groupement politique nouveau qui a, dit-on, toutes les sympathies de quelques ministres du cabinet actuel et aussi toutes les sympathies de M. Loubet, pourrait fort bien, à la rentrée des Chambres, soulever de grosses difficultés sous les pas de M. Combes, notamment en ce qui concerne la création des caisses de retraites ouvrières.

M. Paul Deschanel a, en poche, une proposition de loi portant création de caisses de retraites ouvrières ; cette proposition de loi qui est, paraît-il, très réalisable, s'appuie sur les forces existantes des Sociétés de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse.

La Liberté, commentant cette nouvelle, écrit :

C'est la constitution même qu'il faut changer, et ce serait rapetisser au rang d'une combinaison de couleurs, le grand problème qui se pose actuellement aux véritables hommes politiques et au pays, que de vouloir le solutionner par un vieux onguent de concentration, consacré par vingt-cinq ans d'insuccès.

C'est pourquoi il me paraît que nous n'avons pas un nouveau programme de Saint-Mandé, mais simplement l'épousé d'un expédient suggéré par les circonstances.

LES ÉCONOMIES DE M. COMBES

M. Combes, ministre des cultes, réalise de surprenantes économies. A force de supprimer le traitement d'un grand nombre de prêtres, il aura bientôt établi la gratuité des fonctions ecclésiastiques ; admirable résultat, et qui, cependant, est loin de balancer les frais de ses fermièreries d'écoles.

Il vient encore de frapper sept prêtres du Finistère, coupables d'avoir, à l'intérieur de leurs églises, fait usage du parler breton.

Les ouailles de ces pauvres curés ne savent pas un mot de français. Ce n'est peut-être pas leur faute ; mais M. Combes ne veut point entrer dans ces considérations-là.

D'ailleurs, s'ils ne savent pas le français, raison de plus, — se dit M. Combes, — pour qu'on leur prêché en cette langue qu'ils ignorent la doctrine « clérical ». De cette manière, ils resteront indemnes des leçons religieuses.

C'est fort malin ! Et, quand ces bons Bretons auront appris le langage de chez nous, il est probable que M. Combes, s'il est encore ministre, ordonnera aux prêtres de là-bas de ne plus prêcher qu'en breton, les ouailles ayant oublié ce langage ancien.

Mais, pendant qu'il y est, pourquoi M. Combes ne donne-t-il pas tout de suite cet ordre aux prédicateurs parisiens ? Ils auraient à choisir entre le breton, le provençal et le chinois, par exemple ; de telle sorte qu'ils ne propageraient pas l'évangile dangereusement.

M. LOUBET EN ITALIE

LE LOGEMENT DU PRÉSIDENT

Rome, 18 avril.

Les appartements sont déjà préparés pour MM. Loubet, Delcassé et leur suite au Quirinal. M. Loubet occupera les appartements de la reine Marguerite qui, très vastes, ont de grands balcons et d'où on a une vue magnifique sur une grande partie de la ville, particulièrement sur St-Pierre et le Capitole.

On a attribué à M. Delcassé les appartements de M. de Villamarina et M. Mollard et Combarieu auront les appartements de la marquise de Villamarina. Des appartements sont également préparés pour M. Paul Loubet.

Toute la suite de M. Loubet sera convenablement logée au Palais.

C'est dans le train qui sert d'ordinaire aux déplacements présidentiels que M. Loubet effectuera le trajet de Paris à Rome.

Le président partira samedi prochain à 9 h. 30 du matin.

L'ambassadeur de France ira à la rencontre de M. Loubet à Pise. Une délégation militaire italienne prendra le service auprès du président à Civita-Vecchia, dimanche après-midi, à 2 h. 30.

Arrivée à Rome à 4 heures.

LA DÉFAITE DU MULLAH

Londres, 18 avril.

A la Chambre des communes, M. Arnold Forster, ministre de la guerre, dit que d'après les renseignements parvenus au gouvernement, le Mullah s'est réfugié en territoire italien. Il a subi des pertes très graves en hommes et en animaux. Les troupes qu'il commandait ont été battues et massacrées du proclatort. Le Mullah se trouve virtuellement sans parti.

En présence de ces faits le gouvernement anglais décide d'arrêter les opérations militaires et de réduire les effectifs des troupes en campagne.

Le coût de la campagne pour l'année financière courante jusqu'au 19 de ce mois est évalué à 50.000 livres environ.

Il ne sera tenu aucun compte des changements d'adresse, sans l'envoi de la bande accompagnée de 50 centimes pour frais.

La Guerre Russo-Japonaise

AUTOUR DE PORT-ARTHUR

La situation de la flotte russe. — Une fois de plus, « Le « Petropawlosk » a-t-il été détruit par une mine japonaise ? »

Le correspondant du Figaro à Saint-Petersbourg rapporte une conversation qu'il eut avec l'amiral Skrydloff. Celui-ci pense, qu'en dépit de son infériorité numérique, la flotte de Port-Arthur ne se trouve pas dans une situation désespérée, si les équipages ont confiance et si le commandant en chef adopte une tactique offensive hardie et adroite, quoique prudente, afin de ne pas rester à la merci de ses adversaires.

Le correspondant tient comme certain que le gouvernement russe étudie la question de l'utilisation de la mer Noire.

LA CATASTROPHE DU « PETROPAWLOSK »

Saint-Petersbourg, 18 avril. Selon les premiers résultats de l'enquête faite à Port-Arthur, la catastrophe du « Petropawlosk » serait due à une explosion des chaudières cylindriques. La vapeur monta subitement à une hauteur extraordinaire ; deux explosions successives eurent lieu sous le pont des chaudières.

La version de l'amiral Pogo, suivant laquelle les Japonais auraient déposé des mines dormantes sans éveiller la surveillance des Russes, n'est pas admise, attendu que l'explosion se produisit tout près du port.

On ne peut admettre que les Japonais soient venus si près jeter leurs torpilles. La dernière attaque des Japonais contre Port-Arthur avait pour but de couvrir le transport par neuf grands navires de commerce des troupes destinées à être débarquées à Tchong-Tai-Tsé, à 20 milles au sud de Ta-Fou-Chan. Ces troupes devaient obliger les Russes de Port-Arthur à se retirer vers Siou-Teng-Ting et Kai-Ping, détruire la voie ferrée et s'opposer à la jonction des effectifs cantonnés dans le sud de la presqu'île du Liao-Tung avec les gros des forces russes concentrées à Liao-Yang, à Moukden et à Kharbine.

Ce plan échoua.

Toutes les plages du Liao-Tung où avait pu s'effectuer un débarquement étaient défendues par des torpilles, bien fortifiées et bien gardées.

Saint-Petersbourg, 18 avril. Suivant les rapports quotidiens du général Kouroupakine et de l'amiral Alexeïeff, les journées des 16 et 17 avril se sont passées sans incident notable à Port-Arthur, ainsi que dans la région du Yalou.

Dans les hautes sphères de la marine, on constate que le rapport sur les opérations de l'escadre japonaise dans les journées des 13 et 14 avril qu'on attribue à l'amiral Togo, est contraire à la réalité, aussi bien dans l'exposé général des faits que dans les détails.

On considère d'abord d'une invraisemblance flagrante la version japonaise d'avoir posé des mines sous-marines à l'entrée du port, et cela malgré les projections d'artillerie russes ; cette affirmation est d'autant plus fautive, que durant la nuit du 12 au 13, quatre torpilleurs russes croisèrent dans la rade extérieure.

D'autre part, d'après les derniers renseignements à l'état-major général de la marine, on a maintenant la certitude que la catastrophe du « Petropawlosk » est due à une torpille déplacée et que le Japon ne possède pas de sous-marins.

UNE ESCADRE DE RENFORT

Saint-Petersbourg, 18 avril.

Contrairement aux affirmations de certains journaux étrangers, nous sommes en mesure d'affirmer, de source autorisée, que l'escadre de renfort partira pour l'Extrême-Orient aussitôt que les armements et les préparatifs seront achevés et qu'elle comprendra 28 unités, composées de cuirassés, croiseurs-cuirassés, et contre-torpilleurs, sans compter les transports.

On désigne dès maintenant l'amiral Ro-

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 19 Avril 1904 — 6 —

LES DRAMES DU MARIAGE

LA VEUVE DU CAISSIER

PAR
Xavier de MONTÉPIN

Arrivé au cinquième étage il fit halte pour reprendre haleine, puis frappa trois petits coups contre la porte désignée.

Une voix demanda presque aussitôt : — Qui est là ?

— Le baron de Précy... — répliqua Vogel...

La porte s'ouvrit.

— Bonjour, baron... — dit la maîtresse au logis. — Entrez vite... — Je prends les précautions ridicules, mais que vous branciers ne me laissent pas un moment de repos depuis qu'ils me savent à Paris... — C'est une procession dans l'escalier... — J'ai dû supprimer ma sonnette pour en carillonner dix fois.

— Le baron, quels raseurs que ces gens-là !

— Toujours des créanciers donc. ma

pauvre Adah !... — fit Hermann en souriant.

— Toujours et plus que jamais ! — Vous savez bien, baron, que je n'ai pas ce chance... — Vous arrivez d'Angleterre, cependant.

— Oui, milord... — Et la chronique affirme qu'Arthur Aldridge, avec qui vous étiez partie, est un gentleman fort sérieux...

— Je ne me plains point de lui... Oui, c'est un homme très chic... ennuyeux comme la pluie, mais très chic... En le quittant, j'avais un portefeuille millionnaire truffé de bank-notes...

Oh ! dix fois plus qu'il n'en fallait pour payer toutes mes dettes si j'étais revenue dans ce moment-là...

— Eh bien ?... — Eh bien ! malheureusement — (et voilà ma mauvaise chance !) — comme j'allais prendre le train et filer à Douvres, j'ai rencontré un gymnaste de Crémorn-Garden's, un Léotard anglais, joli, joli, mais pas sérieux du tout, par exemple... — Vous savez comme je suis moi... — Le Léotard m'a donné dans l'œil, et au lieu de monter dans le wagon, je suis restée à Londres, où l'acrobate et moi nous avons volatisé les bank-notes avec un entrain superbe... — Ça a duré tant que ça a pu, jusqu'à un dernier schelling... — J'ai vendu ma montre pour revenir, mais le regrette rien... — Parole d'honneur, j'en ai eu pour mon argent... — Vous verrez la photographie de Dick Tomlinson (c'est l'acrobate), il est superbe !

— Drôle de fille ! — fit Vogel en riant.

Ces paroles s'échangeaient dans une petite anti-chambre absolument dépourvue de mobilier.

— Entrez donc au salon, baron... — reprit Adah Bijou. — Vous avez écrit hier sur votre carte que vous aviez quelque chose d'intéressant à me dire, et j'ai hâte de savoir... vous comprenez ça...

VI

La pièce dans laquelle Adah Bijou introduisit Hermann était ce vulgaire salon des cocottes de dixième ordre qui n'ont ni argent liquide, ni compte ouvert chez ces tapissiers aventureux dont la spécialité est d'ouvrir un crédit illimité aux futures étoiles de la galanterie parisienne.

Un canapé, deux fauteuils et quatre chaises en bois noir, recouverts de velours grenat capitonné, une table de rive en marqueterie, un chiffonnier de Boule apocryphe, un piano en palissandre acheté par abonnement à vingt-cinq francs par mois, une garniture de cheminée jouant la porcelaine de Saxe et s'acquittant fort mal de ce rôle, une jardinière privée de fleurs entre les deux fenêtres, un tapis de moquette anglaise à bon marché, de garnds rideaux de velours et de petits rideaux en imitation de guipure, voilà tout.

Deux objets d'art d'une certaine valeur attirait cependant l'attention. C'étaient un tableau et une statuette.

Le tableau, d'un dessin très solide et d'une admirable couleur, représentait une jeune femme en costume absolument

édénique, couchée sur un tapis d'Orient et fumant une pipe turque à long tuyau.

La statuette reproduisait sans le plus léger voile les formes parfaites de la même femme, debout, audacieusement cambrée et croisant ses mains sur sa tête.

Cette personne, peinte et sculptée, n'était autre qu'Adah Bijou, successivement amie d'un peintre bien connu et d'un statuaire célèbre.

De cette double liaison, il ne restait que ces deux chefs-d'œuvre, dont Adah, même en un moment d'absolue détresse, n'aurait voulu se défaire à aucun prix.

A quelqu'un qui lui offrait du tableau et de la statuette une somme importante, elle avait répondu :

— Jamais ! — Quand je serai vieille et ridée, ratatinée et déteinte, j'aurai du moins la joie, en regardant ma double image, d'être sûre que j'étais belle !... — En disant ce qui précède, Adah ne s'illusionnait aucunement.

Elle ne possédait pas sans doute la beauté régulière et classique qui laisse froids ses admirateurs, mais elle avait au plus haut point ce je ne sais quoi de moderne et de pimenté, ce montant, ce brio, cette allure ondoyante et serpentine, cette grâce frôlée peut-être, mais diabolique et irrésistible, ce chic pervers, qui rendent certaines filles du Paris-Cythere vingt fois plus séduisantes et cent fois plus dangereuses que les Vénus de l'Olympe mythologique et démodé.

Mettez sur l'un des plateaux de la balance une Parisienne de race, sur l'autre

tout un lot de déesses, et vous verrez qui l'emportera...

Adah Bijou avait vingt-cinq ans. Elle était grande, fine, mais point maigre, et d'une souplesse de couleuvre.

Ses épaules tombantes, ses bras ronds et superbes, s'alliaient à une taille si fine que les boutons de sa robe, et le bracelet d'une bourgeoise bien en chair aurait pu lui servir de ceinture.

Les pieds étaient irréprochables. Les mains, très blanches, mais sans distinction, trahissaient une origine plébéienne.

Adah Bijou avait été blanchisseuse lors de ses débuts dans la vie.

Une tête de fantaisie, charmante, mais surtout piquante et originale, couronnait l'ensemble élégant que nous venons de décrire.

Figurez-vous d'abord une forêt de cheveux fins comme de la soie, d'un ton de cuivre rouge, pas très longs, mais prodigieusement épais, et si crispelés par la nature qu'ils se révoltaient de

Jelevsky comme devant prendre le haut commandement de cette puissante escadre.

UNE DESCENTE DES JAPONAIS. Saint-Péte, sbourg, 18 avril. Les Japonais préparent une descente dans le golfe de Corée. On croit que leur objectif est de couper en deux la presqu'île de Liao-Toung en même temps que d'opérer le passage du Yalou.

LES MINES JAPONAISES. Tokio, 18 avril. Les Japonais sont enthousiasmés par leurs succès à Port-Arthur et leurs hauts faits de l'armée Togo, notamment de son idée de contre-miner le port ennemi et d'affaiblir les Russes à travers les mines, dans une attaque de flanc également dangereuse.

Le succès des contre-mines est dû en grande partie aux observations minutieuses faites par les Japonais pendant leurs précédentes attaques. Ils avaient remarqué à différentes reprises que les Russes, pour sortir du port et pour y rentrer, suivaient toujours la même route, évidemment afin d'éviter leurs propres mines.

On ne sait pas exactement ce qu'avertit les Russes qu'on leur avait tendu un piège; ils aperçurent probablement l'escadre de cuirassés à l'horizon et regagnèrent précipitamment le port.

L'amiral Togo ne réussit pas à empêcher les Russes de rentrer au port, mais les contraignit à la retraite désastreuse qui se termina par la destruction du *Petrovich* et la mise hors de combat du *Pobieda*.

Le succès de l'attaque contre Port-Arthur est dû en grande partie à son ingéniosité et à sa bravoure.

DÉPÊCHES DIVERSES. Londres, 18 avril. Le correspondant du *Daily Express* à Saint-Pétersbourg a vu un télégramme privé adressé à l'amiral Togo disant que le *Pobieda* sera prêt à reprendre la mer dans quelques jours.

Niou-Tchouang, 18 avril. De Niou-Tchouang au *Daily Mail*: Un train d'ambulance avec des officiers et des hommes blessés dans le désastre de Port-Arthur, est parti de ce point de débarquement subséquent à Port-Arthur, a passé hier à Tach-Tsao venant de Port-Arthur.

Cinquante soldats russes sont arrivés à Kyong-Son et occupent le bureau télégraphique; ils ont coupé les fils et s'avançant vers le sud. D'autres troupes russes sont à Kamti entre Nai-Nan et Toumen. Les Russes font des reconnaissances dans le voisinage de Kyong-Yo et de Cung-Kinf.

Shanghai, 18 avril. Un vapeur est arrivé, venant de Tché-Fou; il aurait aperçu une flotte de 36 bateaux japonais avec 100 transports dans le golfe du Petchili, se dirigeant vers l'ouest, elle se rend sans doute à Kai-Tchao.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS. Quelques incohérences. — A propos du Maroc et de Terre-Neuve.

Londres, 18 avril. Le *Times* dit qu'en comparant les textes anglais et français de l'accord du 8 courant, relatif à l'Égypte et au Maroc, on fait les constatations suivantes:

Dans l'article 2, le texte français dit que l'Angleterre reconnaît qu'il appartient à la France de « veiller à la tranquillité » du Maroc, expression traduite dans l'anglais par « preserve order ».

D'autre part, l'article interdisant d'élever des fortifications et des ouvrages stratégiques sur la côte du Maroc, les mots français « comprise entre Melilla et les îles de la maine de Sebou », et dans l'anglais « compris between, but not including Melilla and the heights which command the right bank of the river Sebou ».

Dans ces conditions M. Gibson Bowles se propose de demander aujourd'hui au sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères quel est le texte qui doit lier les parties contractantes. Si l'introduction des mots « but not including » excite et mécontente les Français, il est évident que l'article 2 est valable pour une période de 30 ans s'appliquant à l'article 4 ou aux 9 articles de la déclaration.

Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 18 avril. On a découvert que le deuxième article de la convention relative au *French shore* qui exige que des deux côtés, français et anglais, on cesse la pêche à la date du 20 octobre chaque année, comporte un défaut grave s'il est interprété littéralement. Il empêcherait la pêche du hareng pendant l'hiver, ce qui amènerait probablement la Grande Bretagne à avoir des difficultés avec les États-Unis qui se livrent à ce genre de pêche.

FILLETTE MARTYRISÉE. Impasse des Marais. — A coups de marteau. — Debout au pied d'un lit. — Atrocités sévices. — A St-Lazare.

Paris, 18 avril. Encore une de ces lamentables aventures d'enfant martyrs qui ne sont malheureusement que trop nombreuses, mais qui, toujours variées émanent toujours à bon droit le bon cœur de la population parisienne. Une femme Bonnet, née Marie-Mathilde Colas, 37 ans, blanchisseuse, demeurant impasse des Marais, 3, a été internée, hier, à la prison de Saint-Lazare: elle est inculpée d'avoir maltraité sa fille Marthe, âgée de 9 ans. M. le juge d'instruction Bourcard, qui a pris cette décision à l'égard de la

femme Bonnet, a considéré sa culpabilité comme certaine et n'a pas voulu lui laisser la possibilité de faire peut-être souffrir ses deux autres enfants, André, âgé de 5 ans, et Juliette, Marguerite, 3 ans.

Voici l'histoire de la femme Bonnet. Son mari l'avait abandonnée, il y a de cela quelques années, lui laissant la charge des deux enfants, Marthe et Pierre. Peu de temps après, elle eut un troisième enfant, qui fut déclaré sous le nom de Juliette-Marguerite Colas. La femme Bonnet se déchargea de Marthe en l'envoyant chez une tante qui habite Poitiers; mais, voilà un an, cette tante mourut et Marthe revint à Paris.

La fillette était d'une excellente santé, et le voisinage s'extasiait sur sa bonne mine. Mais, peu à peu, on vit ses couleurs s'effacer, sa chair fondre pour ainsi dire; et l'enfant n'apparut plus que ressemblant de malpropreté. Elle devint affreusement maigre. On soupçonna quelque drame; mais on ne se pressait pas d'intervenir, les deux autres enfants étant bien traités de leur mère.

Finalement Marthe fit des confidences dans le voisinage, et ce ne fut qu'un cri d'indignation: sa mère la faisait lever au petit jour, la chargeait du balayage, des commissions, du transport d'énormes paquets de linge. Sa mère la considérait comme une étrangère, une esclave, une bouche inutile; sa mère prenait plaisir à la transformer en souffre-douleur. C'était devenu, pour le blanchisseuse, un besoin, une jouissance de tyranniser l'enfant, de l'accabler; ce n'était plus un abus d'autorité, c'était une sorte d'excitation fébrile, malade, une lâcheté ingénieuse à inventer des tortures.

RAFFINEMENT DE SUPPLICES. Si Mme Bonnet allait se promener, elle ne sortait contente qu'après avoir laissé Marthe debout, les bras croisés devant le lit d'André et de Juliette:

— Gare à toi, si tu t'endors! disait-elle. Et en effet, si, à 4 h. du matin, la pauvre petite s'était endormie, les coups de poing et les coups de pied de sa mère la réveillaient. Et, après des nuits comme celles-là, toute la journée se passait en des distributions de coups de martinet et de manche à balai. Il y eut même parfois coups de marteau. Marthe finit par craindre d'expirer.

— Emmenez-moi chez le commissaire, supplia-t-elle en s'adressant aux voisins: elle me tuera!

Jendi, M. Durand, commissaire du quartier de la Porte-Saint-Martin, la fit examiner par un docteur. Le résultat de cet examen fut tellement démonstratif que le parvis du procureur de la République fut informé. Samedi soir, M. le juge Bourcard soumit l'enfant à l'examen de M. le docteur Soquet, médecin-légiste; les coups de marteau avaient laissé des traces sur la tête et dans le dos; l'état de malgreur extrême, une maladie de peau, les ecchymoses, les meurtrissures prouvaient l'indignité de la mère.

Celle-ci fut interrogée et se contenta de répondre, comme tous les parents indignes, en de telles circonstances: « C'était pour la corriger; je ne me suis jamais servie que du martinet ».

Cette défense était inadmissible. La mère coupable a été arrêtée, puis écrouée à Saint-Lazare. L'enfant martyr est maintenant soigné à l'hôpital Trousseau.

TERRIBLE BAGARRE. Entre Italiens. — Pour danser. — Couteaux et revolvers. — Cinq blessés.

Marseille, 18 avril. Hier dans l'après-midi, au quartier de Madrague de Notre-dame, une véritable bataille rangée s'est engagée entre deux bandes d'individus, la plupart d'origine italienne.

Vers quatre heures de l'après-midi, une dizaine d'entre eux, revenant de dîner à la campagne, furent pris, en passant devant un bal privé, d'une folle envie de danser. Ils s'adressèrent d'abord au président du groupe qui occupait la salle. Celui-ci les reçut très amicalement et leur permit de faire trois danses.

Lorsqu'elles furent terminées, les nouveaux venus résolvèrent de partir. On parlementa; la discussion s'agrippa, puis dégénéra en bagarre. Les couteaux et les revolvers se mirent de la partie, en dépit des efforts de la police, qui était trop peu nombreuse pour maintenir l'ordre. La salle fut, néanmoins, et au prix de grands efforts, évacuée, mais la bagarre continua au dehors.

Enfin, des sergents de ville vinrent en nombre, suffisant pour séparer les combattants. On songea alors à relever les blessés. Quatre hommes gisaient dans le sang, à l'intérieur de la salle, plus ou moins grièvement atteints par des coups de couteau ou des balles de revolver. Ils furent transportés à l'hôpital.

Le soir, vers huit heures, la bagarre reprit de plus belle dans le quartier de la Vieille-Chapelle, mettant aux prises les mêmes adversaires que l'après-midi. Un jeune homme de vingt-quatre ans fut grièvement blessé par une balle dans les reins.

La Sûreté a pu procéder à deux arrestations; ce sont celles des nommés Nivalte Petroni, vingt-cinq ans, et Charles Bousnuy, vingt-huit ans.

Ces bagarres ont provoqué une vive émotion dans le quartier, où se trouvent de nombreuses usines qui occupent, en très grande partie, des ouvriers italiens.

UN DUEL À LA BAIONNETTE. Le conseil de guerre de Turin vient de prononcer son verdict dans une affaire tout à fait romantique. Il s'agit de deux soldats qui se sont battus en duel dans leur chambre, au sabre-baïonnette.

Ces deux soldats, deux Siciliens, Rosario d'Alessandro et Leonardo Nicolosi, s'étaient pris de querelle. Leonardo Nicolosi, furieux d'avoir été giflé par son camarade, saisit un banc et alla lui en asséner un coup sur la tête, lorsqu'un caporal survint, qui les sépara.

Mais, le même jour, les deux adversaires se retrouvèrent. Ils se défilèrent de la façon suivante: Nicolosi lança sa baïonnette dans la direction de son camarade et la ramenant à lui, il lui planta d'un coup violent dans le banc de la chambre.

Le duel fut relevé. Les deux soldats se ruèrent l'un sur l'autre, la baïonnette haute, et d'Alessandro, au cours de ce duel fut grièvement blessé au bras. Au règlement, on considéra la rencontre comme un duel, et c'est, étiéqué comme délit de ce genre, que l'incident fut renvoyé devant le conseil de guerre.

Mais le duel a ses règles; il y faut des témoins et des conditions strictement ob-

servées. Aussi, est-ce pour coups et blessures « au cours d'une rixe » que le vainqueur a été condamné.

DEUX FORCENÉS. Morlaix, 18 avril. Les deux frères Quiguer, dont l'un est soldat en garnison à Morlaix, ont attaqué hier soir, aux environs de Morlaix, un facteur faisant sa tournée et essayèrent de lui enlever sa boîte. Le facteur se réfugia chez un particulier, mais les frères Quiguer l'ont chassé et le forçassent.

Des passants étant intervenus les agresseurs se jetèrent sur eux. Le soldat dégaina, frappa trois coups de baïonnette à la tête et au poignet, un officier. Un autre passant reçut trois coups de baïonnette à la figure et au crâne.

Les deux frères furent arrêtés. Le militaire, conduit à la salle de police, s'évada, brisant les carreaux et escaladant le mur. Il fut capturé, quelques instants plus tard, par une patrouille lancée à sa poursuite.

Petites Nouvelles. Paris, 18 avril. Suicide d'un soldat. — Hier soir, un soldat du 112^e d'infanterie, en garnison à Nice, s'est jeté sous un train à Mentonville. Il a été littéralement coupé en deux. L'identité de ce soldat n'est pas encore établie.

Confrontation d'anarchistes. — Les anarchistes Léopold Lambin, Godefroid et Bouteil, ont été confrontés ce matin à la frontière belge avec un anarchiste parisien Philippe qui était arrivé de Paris avec son défenseur, M. Wilm. On ne possède encore aucun détail sur la confrontation.

Le télégraphe sans fil. — Le *Petit Parisien* dit que les expériences de télégraphie sans fil faites en se servant de la tour Eiffel ont donné des résultats très encourageants. On a réussi à communiquer avec un point très rapproché de la Manche et l'on pense arriver dans un délai rapproché à pouvoir communiquer avec le Havre ou avec une escadre manœuvrant au large.

La Conférence de Chambost-Allières. C'est un véritable succès qu'a obtenu la conférence publique organisée par le comité républicain progressiste de la commune. Il est l'affirmation évidente que partout où les républicains libéraux se dressent en face de leurs adversaires jacobins, ils remportent le succès s'ils marchent unis sans jamais se jalouser ni se décourager.

Les orateurs, MM. René Jossier, directeur politique du *Rappel Républicain*, et François Peissel, vice-président du G. R. N., sont reçus à la gare par MM. Rabut et Joannès Chardon, président et secrétaire du comité de Chambost-Allières.

Un dîner, excellentement servi à l'hôtel Rivier, réunit autour de la table une vingtaine d'amis. A 2 heures 1/2, trois cents personnes emplissent le vaste abri où doit se tenir la réunion; nous remarquons MM. Bégin, maire; Rivier, J. Gaillard, conseillers municipaux; Rabut, Chardon, P. Rivoire, Thevenin, etc., membres du comité. Beaucoup d'électeurs sont venus de Saint-Just, Grandris, Charneil. L'état-major socialiste de la commune est également présent.

On procède à la formation du bureau. Monsieur J. Chardon est nommé président et Messieurs Rivier et Granger assesseurs. La parole est donnée au citoyen Peissel. Le jeune et sympathique orateur cherche ce qu'on lui faire les ministères radicaux-socialistes au point de vue social. Il est forcé de constater que leur œuvre est absolument nulle. Ils ont pratiqué la politique des promesses irréalisables; on pu se maintenir au pouvoir grâce à leur hypocrisie, à leurs serments, et surtout grâce à l'appui que les loges donnent toujours à ceux qui se montrent leurs humbles domestiques, leurs très plats valets.

Le citoyen Peissel dénonce le gâchis qui règne dans tous les ministères; celui de la marine dont le chef est internationaliste, celui de la guerre où le général André s'occupe beaucoup plus de la population des officiers que de leur valeur militaire.

Les jacobins qui sont nos maîtres chassent les moines, exilent les patriotes mais accueillent à bras ouverts les antimilitaristes, les sans patrie et les traîtres. De nombreux applaudissements accompagnent l'orateur lorsqu'il descend de la tribune où le remplace le citoyen René Jossier.

Le comité d'Allières, qui ne connaissait le citoyen Jossier que de réputation et avait vivement insisté pour qu'il vint, a été très pleinement satisfait. Avec une vigueur sans pareille il fait le procès du gouvernement honteux que nous possédons. C'est la République alimentaire; celle qui nourrit le bloc et ses amis au dépens des contribuables; c'est la République des injustices. Les fonctionnaires qui ne sont pas de l'avis du ministère sont déplacés, ceux qui font montre d'indépendance sont révoqués. C'est le régime de la terreur organisée par le France-Macronerie. Vingt-cinq mille maçons font la loi à 10 millions d'électeurs français.

Le parlementarisme actuel a fait toutes ses preuves d'impuissance; il faut le modifier. Les députés doivent être payés suivant le travail qu'ils auront fourni; leur initiative en matière de dépenses supprimée. Nous plions sous le poids des impôts; les gros traitements doivent être amendés; les fonctionnaires inutiles supprimés.

Le citoyen Jossier développe tout un programme social parfaitement réalisable qui écarte les utopies collectivistes, donnerait à tous un peu plus de bien-être, un peu plus de bonheur.

En terminant, le citoyen Jossier fait un vibrant appel à l'union pour l'action commune contre le ministère de désorganisation nationale.

Le citoyen Jossier obtient un gros succès. De nombreuses marques d'approbation, des bravos nourris, tout souvent interrompu pendant son discours. C'est au milieu d'un tonnerre d'applaudissements qu'il descend de la tribune.

Le président invite les contradicteurs s'il y en a, à monter à la tribune. L'état-major socialiste se regarde mais ne bouge pas. Seul un individu inconnu dans la commune lance une ineptie. Le citoyen Jossier le relève vertement.

Le président donne alors lecture de l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité: « Trois cents personnes réunies en réunion publique à Chambost-Allières, après avoir entendu les citoyens Peissel et Jossier, réprovoquent les procédés gouvernementaux actuels, s'engagent à unir toute l'opposition républicaine dans la lutte pour la liberté, pour la République démocratique et se séparent au cri de vive la France vive la République vive le *Rappel Républicain*! »

Ch. Lamure.

LA VIE LYONNAISE

LA PÉRIODE ÉLECTORALE

LA GUERRE DES DIEUX

Nous voilà donc en pleine période électorale officielle. Les comités vont se dévouer et démasquer leurs batteries. Mais que de confusion encore dans cette mêlée générale de opinions les plus diverses!

Une seule chose s'en dégage: c'est l'appréhension de la lutte et l'importance de la valeur des combattants en présence. Jamais Lyon n'aura vu plus de personnalités politiques de poids en guerre ouverte.

Il y a quatre ans, je me le rappelle, on cherchait un candidat « mairable ». Nos conseillers, comme des enfants capricieux, étaient las de leur jouet. Ils estimaient que ce serait jouer un bon tour « au vieux », — c'est ainsi que dans les coulisses de l'Hôtel de Ville, ils désignent l'irrévérencieusement M. Gaillon et ils voulaient le mettre « pour rire », en ballottage.

Bien peu, j'en suis convaincu, escamotait la défaite possible de l'ancien maire. Etait-il vraisemblable qu'il ne fut pas renommé? On se contenterait de l'agacer un peu, pour rire.

Mais il y avait un ambitieux, par derrière, qui « voulait, lui, arriver » et qui poussait à cette plaisanterie dangereuse; c'était M. Augagneur.

Quoi? l'un et l'autre sont élus conseillers. Mais, oh stupéur! A la séance d'ouverture, lorsqu'il s'agit, pour les conseillers de nommer le maire, leur siège a été si bien fait par M. Augagneur, l'attaqué a été si bien préparé, que M. Gaillon mord la poussière.

A ce moment je consultai plusieurs conseillers; ils ne pouvaient en croire leurs yeux; la plaisanterie se retourne contre eux; car ils connaissent assez, pour l'avoir éprouvé déjà une fois, le caractère acariâtre de notre ancien maire, leur ancien collègue du conseil, pour deviner en lui l'étoffe d'un proconsul.

Et les faits ont justifié largement leurs craintes. En quatre ans, M. Augagneur s'est usé par ses allures tyranniques, brisant implacablement ses meilleurs amis, fermant à sa suite, — aux réceptions du jour de l'an, les portes de l'Hôtel de Ville, arrivant en somme au Conseil municipal botté et le fouet en main, pour crier: « L'Etat, c'est moi ».

Il s'agit donc aujourd'hui pour beaucoup de démolir le « César en baudruche », qui a assez régné à l'Hôtel de Ville. Aussi quelle fièvre dans tous les arrondissements! Car M. Augagneur s'est fait dans tous de ses meilleurs amis des ennemis irréconciliables. Ils le tentent par intérêt ou par crainte. Mais les autres n'attendent qu'une occasion pour secouer ce joug intolérable.

Nous allons donc assister à une lutte digne des temps homériques. On cherchait un maire en 1900; on en trouvera quatre, cinq, six en 1901.

Tout d'abord M. Augagneur, qui entend bien conserver son fief au sixième arrondissement, bien qu'il ait souvent, par accès de mauvaise humeur, menacé son conseil d'une démission improbable, engage vigoureusement la lutte. Mais il va se heurter à M. Pierre Robin, conseiller général radical-socialiste, qui, adjoint au sixième arrondissement, donna sa démission pour protester contre la désinvolture outragante avec laquelle le maire avait osé agir envers lui.

Un premier arrondissement, les deux fractions séparées du Bloc ne vont-elles pas mettre aussi deux listes, radicale et radicale-socialiste en présence? Ne dit-on pas qu'on y verrait dans la lice deux gros pontifes lyonnais, M. Gaillon et M. le sénateur Bouffier? Qu'en pense M. Augagneur?

On avait songé un instant à M. Caze-neuve, pour le troisième. Il devenait ainsi un prétendant tout désigné à la mairie contre le maire. Mais celui-ci sur l'enchaînement solidement par une parole donnée au congrès socialiste de Marseille.

Reste, au troisième, le député Brunard, candidat peu dangereux pour la mairie. Le quatrième ne nous révèle aucune candidature transcendante. Au deuxième, ne songe-t-on pas à opposer aux élus libéraux et progressistes toujours renommés, une liste socialiste portant en tête le nom de M. Michélin, propriétaire de la brasserie du Tonnelier? Quelle tarentule a donc piqué ce brave homme pour le pousser à se jeter si imprudemment dans une lutte où il n'a que des coups à recevoir?

Il a les palmes académiques; il est vice-président du Syndicat d'initiative de Lyon, situation qui l'obligeait à plus de réserve. Qu'espère-t-il donc? Ah! comme le voisinage du Progrès est contagieux et dangereux!

Reste le cinquième, où M. Fleury Ravarin est « tête de liste ». Eh bien! mais il nous semble qu'avec des lutteurs comme MM. Augagneur, Gaillon, Bouffier, P. Robin et Fleury Ravarin, sans parler de M. Brunard, la bataille ne peut que nous promettre de très curieux incidents.

Nous signalerons bientôt les premières escarmouches.

SILHOUETTES ÉLECTORALES

LES CONSEILLERS SORTANTS

M. DIDIER

Le citoyen Didier est débauché et officier d'académie: c'est un des grands hommes de la Guillotière. Il a, d'ailleurs, tout comme Gurielin, conscience de son importance et de sa haute valeur.

Adversaire résolu et déterminé de toutes les colatées, le citoyen Didier est avant tout partisan de l'unité morale du pays. Peut-être si vous lui demandiez ce qu'est exactement cette « unité morale », le citoyen Didier ne vous répondrait-il que par un regard de mépris ou de dignité offensée qui voudrait dire: Me prends-tu pour un crétin?

Car le citoyen Didier n'est pas un crétin ou du moins il ne le dit pas, et il est donc impossible de s'en apercevoir. Durant le cours de sa vie publique, Didier rencontra rarement l'occasion de donner libre cours à son éloquence, qui n'est pas sans quelque analogie avec celle de Gurielin.

C'est qu'il la réserve pour les grands combats et ça n'est point sa faute si les grands combats n'abondent guère.

Il présente, un jour, nous souvient-il, un projet de suppression des octrois; mais Augagneur le démolit brutalement: la jalousie et la crainte de la concurrence sont deux terribles choses.

Didier conçut quelque amertume de cet abus de pouvoir, mais il ne dit mot car il sait le respect qu'on doit au Maire et à la Poigne.

Il s'en consola en se dévouant entièrement à la démocratie de son quartier, parmi laquelle il est fort populaire. Et lui, le solennel, l'important, le digne Didier, investi de fonctions « éditiques » ne craint pas, le 14 juillet venant, de se réjouir avec le peuple — son peuple — Alors il lui arrive de s'affubler d'un costume de garde champêtre ou de capitaine des pompiers et de prendre la tête des cortèges.

Et cela ajoute encore à sa gloire et à son prestige, car Didier était né pour les grandeur...

CHRONIQUE ÉLECTORALE

COMITÉ DES RÉPUBLICAINS OUVRIERS DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Samedi 16 avril, salle de la Sentinelle, avait lieu la réunion du comité. Des huit heures, la salle se remplit. Au moment où M. Gourju fait son entrée, 200 citoyens se précipitent vers le sympathique sénateur et c'est au cri de Vive Gourju! qu'il prend place au bureau, suivi de MM. Nové-Jossard, Garnier et Chasson, ses collègues au Conseil municipal.

Le président donne la parole au secrétaire qui lit le procès-verbal de la dernière séance et prononce une allocution, puis il donne la parole à M. Gourju. Le président s'exprime ainsi: « Le comité républicain ouvrier a été mis en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme et des moyens de vote. Il fait remarquer l'insuffisance toujours plus prononcée de la politique dans les Conseils municipaux. Au sujet de la question de l'octroi, M. Gourju fait remarquer que la suppression a été mise en avant par un membre de la minorité et que celle-ci n'avait été votée qu'à condition que l'Etat interviendrait pour sa part. Il fait une explication détaillée de toutes les taxes et surtaxes ajoutées à la corvée de la forme

Dernière Heure

toutes les personnes qui ont contribué à sa fête, ainsi que la presse lyonnaise qui, par sa large et bienveillante publicité, a assuré son succès.

Le tirage de la tombola aura lieu le dimanche 24 avril, à 8 heures du soir, dans la salle du café du Labyrinthe, cours Morand, une soirée familiale où les principaux artistes ayant pris au concert de samedi y prendront part, terminera et couronnera la quatrième fête des marchands lyonnais.

Pourront assister à cette soirée tous les porteurs de billets, ainsi que les membres du syndicat, leur famille et amis.

Fédération des artistes musiciens. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs le programme de la belle soirée artistique qu'offrent nos artistes lyonnais, lundi 25 avril, au Grand-Théâtre, Orchestre (100 exécutants) dirigé par MM. Alf. Bruneau et Ph. Flon.

Conseil de l'Université de Lyon. — Dans sa séance du 14 avril courant, le Conseil de l'Université de Lyon, réuni sous la présidence de M. le recteur, a voté l'unanimité les deux vœux suivants relatifs à la nouvelle loi militaire.

Navigation. — Nous sommes informés que M. Colard, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Tulle, a obtenu du gouvernement un congé illimité et a été autorisé à entrer à la direction de la Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille, où il sera adjoint à M. Larue, administrateur délégué général.

Accident du Parc. — Hier à neuf heures, on a retiré du lac, le corps de M. Sinard, qui s'est noyé accidentellement dimanche après-midi.

Le drame des Broteaux. — Le parquet a désigné M. Deschamps, juge d'instruction, pour suivre cette affaire. Sordet, le meurtrier, n'a pas encore été arrêté.

Les cambrioleurs. — Un houcher de la rue Pierre-Corneille, M. Conceptio, a déposé une plainte au commissariat du quartier, contre un de ses employés, le nommé Marius M., qui, profitant de l'absence de son patron, aurait dévalisé la caisse.

Un autre vol. — Des malfaiteurs restés inconnus, ont enlevé, la nuit dernière, des tuyaux de plomb déposés dans l'allée de la maison située chemin des Galatots, 40. Une enquête est ouverte.

Exploits de poivrots. — Deux ouvriers cambrioleurs, les nommés Eugène M., et Hippolyte R., en état d'ivresse, se sont présentés devant M. le commissaire de Bellecour, et se sont accusés mutuellement de s'être volés. Pour les mettre d'accord, on a été obligé de les consigner à la disposition du Parquet.

Un chat égaré. — Hier à 14 heures du matin un chat qui présentait tous les symptômes de la rage a été abattu par MM. Duverne et Croibrier, demeurant rue de la Guillotière.

tité est un de ces voleurs cosmopolites qui se font une spécialité de dévaliser les hôtels, et son arrestation fait le plus grand honneur à la Sûreté lyonnaise.

C'est parce que le Sirop de Bouchet de Serpente est uniquement composé de Sucres végétaux à Association parfaite, surprise aux lois de la végétation, et copiée de la Nature elle-même, qu'il est le purgatif le plus rationnel et le plus bienfaisant, étant le mieux approprié à la constitution humaine. C'est à cette particularité qu'il doit de jouir des étonnantes propriétés qui le ont valu son succès immense. — 32, rue Lanterne.

GENTIANE FRANÇAISE. — Naissances: Marie Flandrat, Reine Simonin, Alice Châvre, Claude Couquet, Victorine Grignon, Clémence Decembre, Suzanne Bourdeix, Marie Blanc, Jeanne Michaud, Charles Besson, Jeanne Adolbert, Angéline Choury, Marguerite Bonnière, Jeanne Rivoire, Marie Monnet, Estime Tardieu.

Distributions des cartes électorales. — Les cartes électorales seront remises au domicile des électeurs par l'intermédiaire de l'Administration des Postes, soit par suite du changement de domicile, soit pour n'importe quel motif, les cartes seront retournées à la mairie à partir du vendredi 22 avril courant.

Aggrèsions. — M. Bonassy, cours Lafayette prolongée, 91, a été assailli hier soir, à 9 h., par cinq individus, près du parc Bonneterre. Les malfaiteurs lui ont volé sa montre en argent.

TASSIN-LA-DEMI-LUNE. — M. Roustan ne sera pas candidat. — Parmi les candidatures probables au conseil municipal, nous ayons annoncé celle de M. Roustan, professeur agrégé à l'Université, un de ceux qui a fait le plus dans la commune pour le triomphe des idées radicales, dont il est le défenseur ardent et convaincu.

Consent municipal. — Un vent de folie semble souffler sur la majorité de notre conseil municipal. — M. Marin vient en effet de convoquer pour ce soir mardi le conseil municipal pour voter un emprunt de plus de 100.000 fr. destiné à la construction d'un cimetière et d'un groupe scolaire de Tassin.

Consent municipal. — Un vent de folie semble souffler sur la majorité de notre conseil municipal. — M. Marin vient en effet de convoquer pour ce soir mardi le conseil municipal pour voter un emprunt de plus de 100.000 fr. destiné à la construction d'un cimetière et d'un groupe scolaire de Tassin.

COURSES A SAINT-CLOUD. — Prix des Corbeilles. — 1, Arcole, gagnant, 43.50, placé 2, Madame, placé, 14.50. — 3, Keltoum, placé 62.

LA RÉOUVERTURE DE TÊTE-D'OR. — C'est devant une affluente des plus considérables que s'est déroulée la première réunion organisée par la nouvelle direction du vélodrome Tête-d'Or.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS. — Cours professionnels de cuisine 47, rue de la Tuilerie, le mardi 19 avril 1904, les cours seront faits sur le sujet suivant: Pratique, Etouffade de bœuf berichonne.

Repêchage entre les seconds des séries: Mathieu Granaglia. — Première 1/2 finale: Mathieu Dupré. — Deuxième 1/2 finale: Lagarde Berthel.

BOURSE DE LONDRES. — Londres, 18 avril. Consolidés... 83 3/16. Rio-Tinto... 33 1/8. De Beers... 49 1/2.

FRANCE ET ITALIE. — Naples, 18 avril. — Plusieurs conseillers municipaux ont assisté ce soir à un grand dîner offert par la municipalité de Naples.

INCIDENT EN COUR D'ASSISES. — Saint-Brieuc, 18 avril. — Aujourd'hui, à la première audience de la Cour d'assises, au moment où les jurés prêtent serment, l'un d'eux a demandé au président de vouloir bien lui présenter un chrétien.

MOUVEMENT MILITAIRE. — Paris, 18 avril. — Mutations dans l'infanterie. — M. Malapert, major du 35^e d'infanterie, passe au 30^e de la même arme.

Courrier des Spectacles. — Nouveau-Théâtre. — Ce soir et demain, deux dernières représentations de Giroflé-Girofla, opéra bouffe en 3 actes.

Chronique des Soies. — Notre marché des soies est resté, cette semaine, désemparé, les prix faibles accusent un léger revirement.

LE MAROC ET LES PUISSANCES. — Londres, 18 avril. — La Presse Association publie l'information suivante: On prétend que l'Allemagne s'est acquiescée au droit d'exiger un port sur le littoral marocain de l'Atlantique.

LES GRÈVES. — Rouen, 18 avril. — Après les troubles de samedi soir, le préfet de la Seine-Inférieure avait rendu un arrêté interdisant les attroupements.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Jeune femme, 35 ans, demande place dans maison de tissus. — Références: Ecrite-journal numéro 23.

BOURSE DE LONDRES. — Londres, 18 avril. Consolidés... 83 3/16. Rio-Tinto... 33 1/8. De Beers... 49 1/2.

FRANCE ET ITALIE. — Naples, 18 avril. — Plusieurs conseillers municipaux ont assisté ce soir à un grand dîner offert par la municipalité de Naples.

INCIDENT EN COUR D'ASSISES. — Saint-Brieuc, 18 avril. — Aujourd'hui, à la première audience de la Cour d'assises, au moment où les jurés prêtent serment, l'un d'eux a demandé au président de vouloir bien lui présenter un chrétien.

MOUVEMENT MILITAIRE. — Paris, 18 avril. — Mutations dans l'infanterie. — M. Malapert, major du 35^e d'infanterie, passe au 30^e de la même arme.

L'Action Libérale aux Electeurs. — Paris, 18 avril. — L'Action Libérale Populaire adresse aux électeurs l'appel suivant: Vous allez être appelés à juger la gestion de vos conseillers municipaux et de la politique générale du gouvernement.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT. — Parti National Antijuif. — Ce soir, à 9 h., réunion du comité, chez le président, 1, rue Saint-Nicolas.

TRIBUNE POLITIQUE. — Parti National Antijuif. — Ce soir, à 9 h., réunion du comité, chez le président, 1, rue Saint-Nicolas.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Nous recommandons tout particulièrement L'AFFICHAGE S. P. A. Société de Publicité Artistique et Commerciale.

PUNTRAILLES D'AUJOURD'HUI. — Premier arrondissement. — Berthier Alexandre, boulanger, 63 ans, r. Tables-Claudiennes, 59, f. 4 h.

LES GRÈVES. — Rouen, 18 avril. — Après les troubles de samedi soir, le préfet de la Seine-Inférieure avait rendu un arrêté interdisant les attroupements.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Jeune femme, 35 ans, demande place dans maison de tissus. — Références: Ecrite-journal numéro 23.

la population ouvrière à qui il recommandait le calme en présence des exaltations de meneurs.

Cette proclamation a produit un excellent effet. Dans la crainte de nouveaux troubles dès samedi soir, M. Lailler, directeur des établissements Rivière, avait décidé de fermer son usine.

La rentrée a pu ainsi s'effectuer dans les quelques usines de Rouen travaillant encore; mais à 9 h. les ouvriers de l'usine Mabire, rue méridienne, au nombre d'environ 150 sont mis en grève.

Lille, 18 avril. — 400 ouvriers de la maison Lortholios, à Canteleu, ont dû cesser le travail par suite de la grève de 40 raltacheurs.

La Guerre Russo-Japonaise. — Saint-Petersbourg, 18 avril (officiel). — Un télégramme de ce jour du général Kouropatkine au tsar, dit que le général Koshlinskiy rapporte que le 17 avril, aucun changement ne s'est produit sur le Yalou. Sur les îles, nos avant-postes sont à 600 pas des Japonais, qui reculent pendant la nuit.

Saint-Petersbourg, 18 avril. — Dans une dépêche de Liao-Yang, adressée au grand-duc Vladimir, en date du 17 avril, le grand-duc Cyrille déclare son état de santé satisfaisant et annonce son départ pour Saint-Petersbourg.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT. — Parti National Antijuif. — Ce soir, à 9 h., réunion du comité, chez le président, 1, rue Saint-Nicolas.

TRIBUNE POLITIQUE. — Parti National Antijuif. — Ce soir, à 9 h., réunion du comité, chez le président, 1, rue Saint-Nicolas.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Nous recommandons tout particulièrement L'AFFICHAGE S. P. A. Société de Publicité Artistique et Commerciale.

PUNTRAILLES D'AUJOURD'HUI. — Premier arrondissement. — Berthier Alexandre, boulanger, 63 ans, r. Tables-Claudiennes, 59, f. 4 h.

LES GRÈVES. — Rouen, 18 avril. — Après les troubles de samedi soir, le préfet de la Seine-Inférieure avait rendu un arrêté interdisant les attroupements.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE. Lundi 18 avril. Pores amenés 2103. Renvoi 300. Prix payés de 74 à 88 les 100 kilos.

CONDITION DES SOIES DE LYON. 18 AVRIL. Table with columns: Nombre, SORTIES, France, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Belgique, Chine, Japon, Russie, Poids.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION et de Constructions Navales. Société Anonyme au Capital de 9.000.000 de francs.

Services Maritimes Postaux DE LA CORSE. Subventionnés par l'Etat. ÉMISSION de 11.800 Obligations de 500 fr. à 1/2 %.

AVIS aux Pensionnats, Cereales, Patronages, Cafés, etc. A VENDRE THÉÂTRE GUIGNOL avec Décors, Poupées, Costumes Accessoires.

VOIR EN 4^e PAGE. NOS Petites Annonces Economiques.

SPECTACLES ET CONCERTS. GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, clôture de la saison théâtrale, Salammbô avec tous les interprètes de la création.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 heures et quart, Les Arabes d'Hercule, vaudeville nouveau en 3 actes de MM. Paul Billaud et Maurice Hennequin.

NOUVEAU-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 h. 1/2, Giroflé-Girofla, opéra-comique en 3 actes musique de Ch. Lecocq.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 heures: Camille Stefani, Mme Saint-Pair, Baloch, les gymnastes Mario-Zarade, Gerlad, Boisse, etc.

KIOSQUE DE BELLECOUR. — Tous les jours, de 4 heures à 5 heures, musique militaire. 96^e régiment d'infanterie. — Programme: 1. Allegro militaire, X.; 2. Timoléon, Melini; 3. Marguerite, Karl Paub; 4. Le tribut de Zamora, Gounod; 5. Farandole parisienne, Dreyfus.

COURS DE LYON

Table of market prices for Lyon, including various commodities and their prices.

COURS DE PARIS

Table of market prices for Paris, including various commodities and their prices.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including commentary on the gold market and general economic conditions.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Financial information and reports, including details on company performance and market trends.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Additional financial information and reports, including details on company performance and market trends.

Advertisement for municipal elections in Lyon, 1904, featuring the 'BYARRH' brand and its benefits.

Real estate advertisement for a house in Châtillon-la-Palud, including details on location and features.

Large advertisement for 'ÉLECTIONS MUNICIPALES' featuring 'L'Affichage S.P.A.' and their services for election campaigns.

Advertisement for property and real estate services, including details on construction and sale.

Advertisement for 'MAISON BÉNÉVOLO' and 'ASTI-MOUSSEUX', highlighting their products and services.

Large advertisement for 'FERNET-BRANCA' by Fratelli-Branca, featuring the brand name and its medicinal properties.

Advertisement for 'LES PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES', providing information on advertising rates and services.

Advertisement for 'MÉNAGE' and other domestic services, including details on household management.

Advertisement for 'INSTITUTIONS, COURS & LEÇONS', listing various educational courses and institutions.

Advertisement for 'OBJETS D'OCCASION' and 'LOCATIONS', featuring second-hand goods and rental services.

Advertisement for 'AVIS DIVERS', providing various notices and public information.

Advertisement for 'LES PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES', providing information on advertising rates and services.

Advertisement for 'LE MAÎTRE DE FORGES' by Georges OUNET, featuring a story or narrative.

Advertisement for 'LES BATAILLES DE LA VIE', featuring a story or narrative.

Advertisement for 'LES BATAILLES DE LA VIE', featuring a story or narrative.

Advertisement for 'LES BATAILLES DE LA VIE', featuring a story or narrative.

Advertisement for 'LES BATAILLES DE LA VIE', featuring a story or narrative.